



Direction des services techniques

et de l'aménagement

Services techniques

Tél. 03 20 66 58 27

Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200214-0246

**ARRETE N° ARR/2020/ST/042**

Nous, Maire de la Ville de HEM ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public ;

Considérant l'arrêté de la MEL de février 2020 ;

Considérant que pour permettre **les travaux de dépannage et de dépose de candélabres, sur la M700, M700G, M700A sur la portion comprise entre la ZAC de Leers et le giratoire Hem / Forest sur Marque**, par l'entreprise Engie Ineo Nord Picardie – Lesquin pour le compte de la MEL, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer le secteur concernant la Commune de Hem.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Les nuits des 26 et 27 février 2020 de 22h à 5h, la M700, M700G, M700A sera barrée sur les tronçons et les directions successifs sur la portion comprise entre la ZAC de Leers et le giratoire Hem / Forest sur Marque. Les différentes déviations seront mises en place en 3 phases successives sur les communes de Lannoy, Lys lez Lannoy, Leers et Hem.

La phase 2 concerne la ville de Hem comme suit :

- Le 26 février 2020 de 22h à 5h
  - La M700 en direction Hem vers Leers sera bloquée au niveau du giratoire Hem / Forest sur Marque.
  - Une déviation sera mise en place par la rue Henri Delecroix en direction de Hem, place de la République, rue du Docteur Coubron, rue Jules Guesde à Hem puis traverse les villes de Lannoy et Lys lez Lannoy pour rejoindre la RD 700 (voir arrêtés des villes de Lannoy et de Lys lez Lannoy).

**ARTICLE 2** : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise Engie Inéo, Nord Picardie - Lesquin.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra, la MEL et à l'entreprise Engie Inéo Nord Picardie 304, rue de la Voyette 59812 Lesquin

Fait à HEM, le 18 FEV. 2020



Pour Le Maire de Hem  
par délégation, l'Adjoint aux Travaux,  
aux infrastructures et à l'aménagement.

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr)